



Promenades pédagogiques  
*Parcours des oiseaux*



L I V R E T P É D A G O G I Q U E



**Chécy**  
poumon vert



CHÉCY

## La biodiversité

La biodiversité est la diversité naturelle des organismes vivants. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces, des populations et celle des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes aux échelles biogéographiques.

Le maintien de la biodiversité est un composant essentiel du développement durable.

Le mot « biodiversité » est un néologisme composé à partir des mots bio (du grec bios, « vie ») et diversité. Au sommet de la Terre de Rio (1992), sous l'égide de l'ONU, par la rédaction d'une convention mondiale sur la biodiversité, tous les pays ont décidé de faire de la protection et restauration de la diversité du vivant, considérée comme une des ressources vitales du développement durable, une priorité.

Puis le sommet européen de Göteborg (2001), dans l'accord sur une Europe durable pour un monde meilleur s'est fixé (pour l'Europe) un objectif plus strict : arrêter le déclin de la biodiversité en Europe d'ici 2010 (année mondiale de la biodiversité pour l'ONU). L'objectif n'a pas été atteint (avec 1/4 des espèces animales menacées d'extinction et 88 % des ressources halieutiques surexploitées), ce qui a poussé l'Europe à produire une nouvelle stratégie en mai 2011.

Le programme des Nations unies pour l'environnement a annoncé le 12 novembre 2008 la création d'un « groupe intergouvernemental d'experts sur la biodiversité », sur le modèle du GIEC qui, lui, s'occupe du climat.

2010 a été l'année internationale de la biodiversité, conclue par la conférence de Nagoya sur la biodiversité qui a reconnu l'échec de l'objectif international qui était de stopper la régression de la biodiversité avant 2010, et proposé de nouveaux objectifs (protocole de Nagoya).

Pour promouvoir son environnement et la biodiversité, la ville de Chécy a réalisé, avec le concours de la LPO-Loiret, un premier parcours pédagogique sur les oiseaux (oiseaux des Pâtures et oiseaux de Loire).

Ce parcours est à découvrir, entre Loire et canal, au départ du parking du pont-tournant.

Ce parcours, d'environ 2 km, vous permettra d'apercevoir, d'entendre ou d'observer les oiseaux qui vivent sur cet espace naturel que la municipalité a décidé de protéger.

Des panneaux, implantés le long du parcours, vous donneront les principales informations sur les oiseaux à découvrir.

### BIODIVERSITE :

Terme qui désigne la diversité du monde vivant à tous les niveaux : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce.

## La biodiversité

La France occupe le 1<sup>er</sup> rang européen pour la diversité des vertébrés et abrite 40 % de la flore européenne. De nombreuses espèces sont cependant menacées, en raison des pressions qu'exercent les activités humaines sur leurs habitats.

Les écosystèmes européens regroupent plus de 2 500 types d'habitats et environ 215.000 espèces, dont 90 % d'invertébrés. La quasi totalité des pays européens abritent des espèces endémiques.





## La biodiversité est-elle menacée ?



Chaque année, entre 17 000 et 100 000 espèces disparaissent de notre planète, et un cinquième de toutes les espèces vivantes pourrait disparaître en 2030.

**La biodiversité - plus que menacée - est selon l'ONU et la plupart des experts en voie de régression rapide.**

L'expansion humaine et ses moyens de production et réseaux de transport dans une grande partie des territoires facilement accessibles a bouleversé les équilibres écologiques existants. Les fluctuations climatiques naturelles ont toujours eu un impact sur la répartition des espèces, mais depuis l'ère industrielle les amplitudes de ces modifications et surtout leur rapidité, alors que la pollution et la fragmentation des écosystèmes augmentaient également rapidement, a conduit à une situation sans équivalent dans le passé.

En 2010, des projections jugées relativement fiables du devenir de la biodiversité ont été produites sur la base de 5 facteurs déterminants : dégradation et la destruction des habitats, changement climatique, biodisponibilité des éléments nutritifs, surexploitation des ressources biologiques et espèces invasives.

Ces dernières décennies, une érosion de la biodiversité a été observée presque partout, et plus de la moitié de la surface habitable de la planète a été modifiée de façon significative par l'espèce humaine. S'il y a désaccord sur les chiffres et les délais, la plupart des scientifiques pensent que le taux actuel d'extinction est plus élevé et rapide qu'il ne l'a jamais été dans les temps passés. Plusieurs études montrent qu'environ une espèce sur huit des plantes connues est menacée d'extinction. Il y a consensus sur le fait que l'homme en soit la cause, en particulier par la fragmentation des habitats et/ou la destruction des écosystèmes abritant ces espèces.

La présence de l'homme, mais surtout l'intensivité de ses actions, perturbent les équilibres écologiques avec, notamment dans les plaines, une destruction et fragmentation croissante des habitats, devenus deux des principaux facteurs de la perte d'un haut niveau de richesse biologique, l'autre étant les invasions biologiques. Une grande partie des activités humaines semblent compatibles avec le maintien d'une biodiversité importante à condition que certaines règles de gestion et d'aménagement soient respectées. Certaines demandent de profonds changements, sociaux, politiques et économiques.



## Les oiseaux

**Les aspects physiques, écologiques et comportementaux sont les clés de la détermination des espèces, qu'il s'agisse d'oiseaux ou d'autres êtres vivants.**

L'identification d'un oiseau nécessite en outre patience et sens de l'observation. La distinction entre espèces se fait notamment :

- **par l'apparence extérieure (taille, silhouette, plumage, Émargination)**
- **par les cris et les chants**
- **par les milieux fréquentés**
- **par le comportement**
- **l'identification des plumes, formule alaire**
- **l'identification des déjections (pelote de réjection si elle existe)**
- **la morphologie des pattes et les empreintes.**

Certains oiseaux se ressemblent physiquement beaucoup (cas des pouillots, des grimpereaux, par exemple) et ne peuvent être distingués facilement que par leur chant.

Le matériel nécessaire peut être assez rudimentaire :

- **un livre d'identification ornithologique**
- **une paire de jumelles**

Néanmoins, pour permettre une détermination fine, les compléments qui seront vite nécessaires sont :

- **une lunette d'observation**
- **un bloc-notes et un crayon**





## Les nichoirs

### Pourquoi installer des nichoirs pour oiseaux ?

La raréfaction des sites de nidification naturels (arbres creux, trous dans les édifices ou sous les toits...) constitue un obstacle important à la reproduction des oiseaux nicheurs de nos jardins. Ainsi, mésanges, sittelles, grimpereaux et rougequeues parviennent difficilement à trouver un endroit où faire leur nid. Pour remédier à cette problématique, et contribuer à la protection de ces oiseaux, vous pouvez installer des nichoirs pour oiseaux dans vos jardins ou sur vos bâtiments ! Ils constituent une aide précieuse pour ces espèces.

Les modèles de nichoirs pour oiseaux que proposent la LPO vous offrent les garanties nécessaires au succès de la nidification :

- Respect des exigences en termes de dimensions (trou d'envol, cavité, hauteur...)
- Prévention de tout risque contre les prédateurs (profondeur du nichoir, absence de perchoir...)
- Présence de trous d'évacuation au fond du nichoir pour l'évacuation de l'humidité.
- Absence de toute substance nocive pour les oiseaux (peintures, lasures, vernis...)
- Sélection d'essences de bois résistant naturellement à l'humidité et aux intempéries, de manière à garantir la protection des nichées, et assurer une longévité maximale au nichoir.

Il ne vous restera plus ensuite qu'à admirer le spectacle que vous offriront les oiseaux et l'envol des jeunes du nichoir sera pour toute la famille un instant de grand bonheur et une formidable récompense !

## Actions pédagogiques

Une espèce d'oiseau sur huit est menacée dans le monde, même constat avec les batraciens qui voient une espèce sur trois et les mammifères une espèce sur quatre s'éteindre.

Face à ce constat, la LPO entend contribuer, par son action éducative, à la compréhension des écosystèmes, à mettre en évidence leur fragilité et à faire connaître la biodiversité pour agir sur les comportements et développer des attitudes responsables allant dans le sens du respect du vivant.

La LPO veille à :

- **développer le respect de soi-même, des autres et de la nature ;**
- **favoriser la solidarité entre les Hommes, les générations et les territoires ;**
- **éveiller la responsabilité de chacun envers la biodiversité et l'environnement.**





## Réseau NATURA 2000

### Directive « HABITAT »

La Directive 2009/147/CE (appelée plus généralement Directive Oiseaux) du 30 novembre 2009 est une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Elle remplace la première Directive Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979 qui avait le même objet, intègre ses modifications successives et la codifie.

Cette protection s'applique aussi bien aux oiseaux eux-mêmes qu'à leurs nids, leurs œufs et leurs habitats. Par la mise en place de zones de protection spéciale, importantes pour la protection et la gestion des oiseaux, la directive Oiseaux consacre également la notion de réseau écologique, en tenant compte des mouvements migratoires des oiseaux pour leur protection et de la nécessité d'un travail transfrontalier.

### Contenu de la directive

La directive « Oiseaux » estime que, compte tenu des menaces que subissent un grand nombre de populations d'espèces européennes d'oiseaux sauvages, les états membres de la communauté doivent engager des mesures visant à conserver «toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen» (article premier de la directive).

Pour les espèces d'oiseaux plus particulièrement menacées, listées à l'annexe I de la directive, les états membres doivent créer des zones de protection spéciale (ZPS). Des mesures, de type contractuel ou réglementaire, doivent être prises par les états membres sur ces sites afin de permettre d'atteindre les objectifs de conservation de la directive. Ces sites, avec les zones spéciales de conservation (ZSC) de la directive habitats faune flore, forment le réseau européen Natura 2000 de sites écologiques protégés.

## Réseau NATURA 2000

Concernant la chasse, la directive reconnaît le droit de chasse sur les espèces dont l'effectif, la distribution et le taux de reproduction le permet, « pour autant que des limites soient établies et respectées (...) et que ces actes de chasse [soient] compatibles avec le maintien de la population de ces espèces à un niveau satisfaisant. »

Pour les espèces d'oiseaux visées par la directive, sont interdits la destruction des individus mais aussi des nids, des œufs et des habitats, la vente et le transport pour la vente d'oiseaux vivants ou morts ou de toute partie obtenue à partir de l'oiseau. Une certaine souplesse est admise pour certaines espèces.

La directive propose également aux états membres d'encourager la recherche à des fins de gestion, de protection et d'exploitation raisonnée des espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen.

Afin de surveiller la bonne transposition de la directive, il est prévu que chaque état membre devra fournir un rapport d'application à la Commission européenne, tous les trois ans à compter de sa mise en application.

De plus, afin de pallier le manque de connaissances et l'évolution des phénomènes biologiques mis en jeu, la directive institue dans son article 16 un comité pour l'adaptation de la directive au progrès technique et scientifique. Ce comité, dénommé ORNIS, est composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission.



## L'avenir de la directive Oiseaux

En 2004, la célébration des 25 ans de la directive Oiseaux s'est conclue notamment par la signature d'un protocole d'entente entre Birdlife International et la Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE) qui a marqué un tournant positif dans les relations entre ces parties prenantes jouant un rôle important dans la conservation des oiseaux.

Face à la multiplication des confrontations nées des diverses interprétations de la directive, la Commission européenne a jugé bon de mettre en place dès 2001 une **initiative en faveur d'une chasse durable afin de relancer le dialogue.**

Ayant pour but de concilier la pratique de la chasse et la conservation des populations d'oiseaux sauvages du territoire européen, cette initiative a conduit à la rédaction en août 2004 d'un guide sur la chasse en application de la directive Oiseaux. Basé sur des données scientifiques solides et dans le cadre juridique existant, ce guide a pour but de préciser l'interprétation qui doit être faite de la directive et de certains de ses articles (notamment les articles 7 et 9), ainsi que sur l'abondante jurisprudence communautaire et française.

Mais la directive oiseaux, en plus du poids des confrontations au sujet de la chasse, est accusée de ne pas s'appliquer à un territoire suffisamment large, puisqu'elle ne concerne qu'une partie du territoire des populations migratrices du paléarctique occidental (de l'Afrique de l'Ouest à la Russie). L'élargissement de l'Union de 9 à 15 puis 25 pays en 2004 tend à parer à ce manque, mais reste insuffisant.

## Conservation des oiseaux

Dans le cadre de la mise en place d'une politique encore plus complète et efficace de protection et de conciliation des usages, l'exemple de l'Amérique du Nord est à cet égard très intéressant. En 1988, les États-Unis, le Canada et le Mexique ont mis en place un système de gestion commun pour les canards et les oies. Ce dispositif permet de moduler le prélèvement, espèce par espèce, pour chacune des grandes voies de migration. Un tel dispositif, s'appuyant sur un réseau efficace d'observation et d'analyse scientifique, permettrait une approche beaucoup plus réaliste de la nécessaire conciliation de la chasse et de la conservation des espèces. L'élargissement de l'Union européenne, en étendant sensiblement l'aire d'action de l'Union, et en faisant de certains États cruciaux en ce domaine, tels que la Russie ou l'Ukraine, des États limitrophes, devrait favoriser largement une telle démarche.



## En savoir plus

[www.checy.fr](http://www.checy.fr)

[www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)

[www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html)

[www.cen-centre.org](http://www.cen-centre.org)



**CHÉCY**

### **Mairie**

**11 place du Cloître  
45430 Chécy**

Tél. 02 38 46 60 60

Fax : 02 38 46 60 61

[contact@checy.fr](mailto:contact@checy.fr)

[www.checy.fr](http://www.checy.fr)